

Retour de la Loi Fin de vie : la priorité doit être mise aux moyens d'accompagner

Les députés débattent dans l'hémicycle, à partir de ce lundi 12 mai, de deux propositions de loi sur la fin de vie (soins palliatifs et aide à mourir). L'AD-PA rappelle que les personnes âgées, familles et professionnels attendent des avancées concernant les moyens accordés pour développer les soins palliatifs en établissements et accompagner dignement les personnes jusqu'au bout de leur vie à domicile.

Dans un pays dans lequel 80 % des personnes qui décèdent chaque année ont plus de 80 ans, l'effort de la nation doit être portée en direction des personnes âgées les plus vulnérables.

Par ailleurs, dans une société âgiste, il est essentiel de rappeler que bon nombre de citoyens âgés souffrent de syndromes dépressifs notamment liés à la solitude et que cette situation est intolérable car elle est à l'origine d'un taux de suicide près de sept fois supérieur à la moyenne chez les +85 ans.

Pour ces raisons, l'AD-PA ne pourrait admettre que la Loi fin de vie soit votée alors que les moyens financiers n'auraient pas été mis en œuvre pour que 80 % de l'activité des unités fixes ou mobiles de soins palliatifs soient consacrés aux plus de 80 ans et pour que les personnes âgées vivent dignement avant que la question de leur fin de vie soit posée.

Ce retard français pourra être rattrapé quand la France (comme l'ont proposé la Cour des comptes et la Défenseure des droits) atteindra le ratio de 8 professionnels pour 10 personnes âgées. L'AD-PA demande donc que la Loi Autonomie soit mise à l'agenda du Parlement et que des mesures financières pérennes pour améliorer la vie et la fin de vie des personnes âgées avant tout vote d'une loi leur permettant de décider de mourir.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Eric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez l'AD-PA sur LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)